



---

**COMMUNE DE  
BOUGY-VILLARS**

---

**BULLETIN D'INFORMATION**

---

**N° 3/2008 – septembre 2008**

Pour de plus amples renseignements :

- ♦ [www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch)
- ♦ le pilier public à la Grand-rue

---

POUR LES BODZERANS VENUS D'AILLEURS

---

Bonnes fêtes nationales !

Allemagne : 3 octobre  
Taïwan : 10 octobre  
Espagne : 12 octobre  
Autriche : 26 octobre  
Finlande : 6 décembre



---

**AGENDA**

---

- **Prochaine séance du Conseil général**  
05.12.2008
- **Votations / élections**  
28.09.2008      30.11.2008

---

**ANIMATIONS**

---

- **Festi Musiques :**  
Vendredi 31 octobre 2008 :  
20h30 : Récital des jeunes musiciens de  
Bougy-Villars  
21h15 : Concert Pierre Vincent,  
improvisation piano solo  
Samedi 22 novembre 2008 :  
20h00 : Soirée country line dance avec  
l'orchestre Las Vegas



---

**L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE EST A VOTRE  
DISPOSITION**

---

Contrôle des habitants : Nicole Morandi

Mardi à vendredi : 09h00 – 12h00

Mercredi : 14h00 – 16h30

*Et sur rendez-vous !*

Bourse communale : Jacqueline Jaussi

Mardi : 09h00 – 12h00

Secrétariat municipal : Barbara Kammermann

Mardi à jeudi : 09h00 – 11h30

Fermé entre Noël et Nouvel An et le  
vendredi de l'Ascension.

☎ 021 808 54 41  
☎ 021 807 42 54  
✉ [controlehabitants@bougy-villars.ch](mailto:controlehabitants@bougy-villars.ch)  
✉ [greffe@bougy-villars.ch](mailto:greffe@bougy-villars.ch)  
✉ [bourse@bougy-villars.ch](mailto:bourse@bougy-villars.ch)  
✉ Place de l'Ancienne Eglise 5  
1172 Bougy-Villars

[www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch)

## CARTES JOURNALIERES CFF

---

La commune d'Aubonne a décidé d'ouvrir la vente des cartes journalières CFF (deux cartes) aux habitants des communes de l'établissement scolaire d'Aubonne aux conditions suivantes :

- Prix de la carte : CHF 38.00.
- Maximum deux cartes par personne/mois.
- Du lundi au vendredi, la vente/réservation ne peut avoir lieu plus de deux semaines avant la date de validité de la ou des carte(s) désirée(s), alors que ce délai est limité à 3 jours pour les week-ends et les jours fériés.
- Les cartes peuvent être obtenues le matin auprès de la **réception de la police municipale** au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville d'Aubonne (021 821 51 22).
- Une fois acquise(s), la ou les cartes ne pourront en aucun cas être remboursée(s) quelque soit la raison invoquée.

Ces cartes sont valables sur tout le rayon de validité de l'abonnement général.

## CGN

---

La Commune de Bougy-Villars est actionnaire de la Compagnie Générale de Navigation. A ce titre, elle a le plaisir de mettre à disposition des Bodzérans les avantages suivants :

- 2 abonnements annuels 1<sup>ère</sup> classe au porteur CGN. Ces abonnements sont mis à disposition au prix de CHF 20.-/jour + CHF 50.- de dépôt remboursable.
- Des cartes avantages 2008 qui donnent des réductions sur certaines croisières et un surclassement en 1<sup>ère</sup> classe sur les croisières du service régulier. Ces cartes sont prêtées gratuitement mais un dépôt remboursable de CHF 20.- est exigé

## FORUM D'ECHANGES

---

Un forum d'échanges a été créé auquel vous pouvez vous inscrire en tout temps.

Le programme à ce jour est le suivant :

27.09.08 : papet vaudois / 11.10.08 : pâtisserie

Pour tout renseignement complémentaire [www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch) ou 079 577 87 88.

## VENDANGES

---

Pendant la période des vendanges, les pressoirs des vigneronnes encaveurs de Bougy-Villars sont ouverts. Rendez-leur visite !

## ROUTES COMMUNALES

---

1. Quartier de l'Ancienne Eglise : des travaux de réfection du pavage sont en cours. La totalité de cette réfection sera réalisée sur 3 ans.
2. Chemin de la Touille : cette route sera en travaux pendant l'automne 2008.
3. Chemin des Macherettes : les travaux sont maintenant terminés, excepté l'éclairage public qui sera fait prochainement.
4. Stationnement sur la Grand-rue : si vous partez en vacances, ne laissez pas votre véhicule sur une case blanche de la Grand-rue mais privilégiez les parkings du cimetière, de l'église ou derrière la Maison Bodzérane. Dans tous les cas, si vous possédez une ou plusieurs places de stationnement privées ou un garage, libérez les case blanches pour les habitants qui n'ont pas de place privée.

## HORAIRE DE L'ADMINISTRATION

---

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les bureaux de l'administration communale ne seront plus ouverts au public les lundis.

## FEUX DE PLEIN AIR

---

Selon les recommandations du Canton de Vaud sur l'application de la législation sur les feux en plein air, **l'incinération en plein air des déchets des jardins n'est pas justifiée dans les communes où une collecte des déchets organiques est organisée.** Nous le tolérons néanmoins dans la mesure où les déchets brûlés sont **secs** et que par conséquent le **dégagement de fumée reste limité.** Nous vous rappelons que vous pouvez : 1) composter vos déchets de jardin, 2) les déposer dans la benne à

déchets verts située au chemin des Macherettes, 3) les déposer à la déchetterie intercommunale de Féchy.

Composter vaut mieux que brûler !

Quant aux feux de chantier, ceux-ci sont **strictement interdits.**

## BENNE A DECHETS VERTS

---

Dès le lundi 27 octobre 2008, l'horaire d'hiver s'applique, à savoir ouverture tous les lundis de 17h00 à 18h00.

## REGLEMENT SUR LES DECHETS

---

Le règlement communal sur la gestion des déchets a été adopté par le Conseil général dans sa séance du 23 juin 2008 et approuvé par le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement le 3 septembre 2008. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Vous pouvez le consulter sur le site web [www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch)

## BATIMENTS COMMUNAUX

---

1. Les travaux de réfection de l'église sont terminés. Des travaux d'entretien (porte, revêtement du hall d'entrée) seront effectués l'année prochaine.
2. Une étude est en cours pour définir d'un avant-projet pour la valorisation de la Maison Maring avec la création de 3 logements.
3. Le local du feu a été déplacé. Il se trouve maintenant à l'abri de protection civile communal. Le local libéré sera utilisé par Tristan Artisan Chocolatier.
4. L'intérieur et la façade de la capite « Clos de Bougy » d'en-bas ont été repeints.

